

Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

Mars 2022

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, ***vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?***

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

Avec Anne Hidalgo, la France sera à nouveau fer de lance de la santé partout dans le monde.

La cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé est l'objectif que nous souhaitons atteindre avant la fin du quinquennat d'Anne Hidalgo. Nous nous engageons aussi à ce qu'au minimum 50% de l'aide publique au développement française (contre 25% actuellement) soit dédiée aux services sociaux de base, notamment la santé, qui sont le plus à même d'avoir un impact positif sur la réduction des inégalités mondiales.

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. ***Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?***

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous partageons l'objectif d'une plus forte contribution des bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales, pour financer notamment des actions en faveur de la santé. En France comme à l'international, Anne Hidalgo souhaite rompre avec les logiques de maîtrise comptable des dépenses en matière de santé, car la santé est un bien commun. Nous sommes favorables à une augmentation de la part des produits de la taxe sur les transactions financières affectée au Fonds de Solidarité pour le Développement.

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La France est l'un des pays fondateurs et premier contributeur historique de *Unitaid*, créé en 2006 pour développer des solutions innovantes permettant de prévenir, diagnostiquer et traiter plus rapidement, plus efficacement et à moindre coût le sida, la tuberculose, le paludisme et leurs co-infections. Celle-ci est financée par la taxe de solidarité sur les billets d'avion. La France, souvent sans qu'on le sache, participe donc conséquemment à cet effort mondial. Il n'en reste pas moins qu'il est en effet nécessaire de poursuivre et d'accentuer cet effort. Nous pensons que cette taxe mériterait à être davantage connue de nos concitoyens, mais aussi de nos partenaires au plan international pour les inciter à suivre cet exemple. Elle est efficace puisque fléchée sur des politiques concrètes et tangibles. Il faut donc réfléchir à un fléchage de financement cohérent si augmentation il doit y avoir dans les années à venir.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'elles sont fondamentales pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde,

conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

L'égalité femmes-hommes et les droits sexuels et reproductifs sont au cœur de nos priorités. Nous rejoindrons la cible adoptée à l'échelle européenne via le Plan d'action de l'Union européenne pour l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III), qui vise à rehausser les cibles d'aide publique au développement (APD) ayant comme objectif principal l'égalité femmes-hommes. Nous proposons que 85% des volumes annuels d'engagement de l'APD bilatérale programmable aient pour objectif principal ou significatif l'égalité femmes-hommes, et 20% aient comme objectif principal l'égalité femmes-hommes, tout en veillant à ce que cela soit compatible avec les réalités de terrain.

Pour améliorer les cibles de l'APD envers l'égalité femmes-hommes, nous proposons une meilleure évaluation de notre politique d'aide publique au développement en suivant l'indicateur du volume de financement ayant pour objectif le libre et égal accès aux services, notamment les services sociaux de base tels que la santé sexuelle et reproductive.

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous augmenterons la contribution de la France au Fonds mondial, et agirons auprès de nos partenaires pour qu'ils suivent cet exemple, afin de renforcer à la fois les systèmes de santé publics et communautaires.

Sous le quinquennat d'Anne Hidalgo, le gouvernement fera sienne l'approche "une seule santé" ("One Health"). Un délégué interministériel à la santé globale, directement rattaché au Premier ministre, sera chargé de porter cette vision.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous sommes favorables aux transferts de technologies qui permettront d'augmenter la production de produits de santé sur le continent africain. Les rôles respectifs des Etats et de l'industrie pharmaceutique doivent être profondément repensés pour faire face aux crises sanitaires telles que la pandémie de covid-19. Il y aura d'autres crises : nous devons construire au sein de la communauté internationale des réponses globales plutôt que nationales.

Plus généralement, chaque politique et programme d'aide au développement sera construite en accord et en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations Unies et plus particulièrement l'objectif 10 qui a pour but la réduction des inégalités. Le renforcement de la souveraineté sanitaire des pays les plus pauvres sera un des axes prioritaires et une attention spéciale sera portée dans ce cadre au continent africain, qui tend à concentrer l'extrême-pauvreté dans le monde.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient·e·s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnerez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous sommes favorables à une plus grande transparence dans le secteur des produits de santé, aussi bien sur la fixation des prix que sur l'utilisation des aides publiques pour la recherche et développement.

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous soutenons cette résolution qui favorise un meilleur accès aux produits de santé à l'échelle mondiale grâce à l'échange d'informations entre pays, la constitution de bases de données publiques sur les résultats et les coûts des essais cliniques, et le soutien aux capacités de production dans les pays en développement.

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. **Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

L'enjeu des brevets est majeur pour sortir d'une pandémie. Anne Hidalgo est favorable à la levée immédiate et temporaire des brevets sur les vaccins et autres produits de santé nécessaires à la lutte contre la pandémie de covid-19. Elle doit impérativement être couplée à des transferts de technologie, qui sont aussi indispensables pour permettre, grâce à la production de vaccins dans les pays en développement, la vaccination à grande échelle dans le monde.

Nous soutenons aussi la communauté des brevets, en travaillant avec les laboratoires et les organisations internationales (par exemple l'organisation **Medicines Patent Pool** basée à Genève) pour aller dans cette direction.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. **Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

Comme sur la crise environnementale, le multilatéralisme est la condition du succès face aux crises sanitaires, qui seront demain sûrement plus fréquentes et importantes. L'OMS doit jouer un rôle de précurseur et de régulateur au niveau mondial. A ce titre les états membres doivent lui donner toute la latitude nécessaire pour réaliser sa mission. Nous agissons par la diplomatie et dans les organisations internationales pour promouvoir cette vision.



Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

Mars 2022

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, ***vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

Nous augmenterons la part de l'aide publique au développement pour la santé mondiale à hauteur de 0,1% du RNB et renforcerons son impact et son efficacité. La santé est l'un des objectifs prioritaires du développement durable. La France est un partenaire privilégié, et le deuxième bailleur historique, du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dont l'objectif est de mettre un terme à ces trois pandémies qui sont les plus meurtrières. L'impact du Covid a eu de graves conséquences sur la lutte contre ces maladies et les besoins ont augmenté. Il en est de même des progrès à réaliser pour la couverture santé universelle. C'est pourquoi nous devons faire un effort supplémentaire pour préserver les progrès durement acquis et renforcer les systèmes de santé publics et communautaires. Nous arriverons au 0,1% du RNB au cours du mandat présidentiel.

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. ***Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La Taxe sur les transactions financières (TTF) est un outil qui a été créé à l'origine pour financer la solidarité internationale. Aujourd'hui, nous voyons bien que la part affectée de la TTF à l'Aide publique au développement n'est pas suffisante au regard du rendement de cette taxe qui croît

d'année en année. Aussi, nous devons augmenter de manière conséquente la part des recettes de cette taxe au bénéfice réel des biens publics mondiaux et à la réduction des inégalités. Ainsi nous proposons que 70% de ses recettes reviennent à la solidarité mondiale. Dans un monde traversé par de multiples crises, il semble logique que la spéculation et la financiarisation croissantes de notre économie compensent les inégalités qu'elles contribuent à créer. L'instauration d'une TTF européenne doit également impérativement être mise à l'agenda de l'Union européenne au plus tôt, les négociations sur ce sujet étant dans l'impasse depuis trop longtemps.

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La France contribuera à cet objectif essentiel de deux manières. Premièrement, elle augmentera sa contribution en propre au Fonds mondial ce qui contribuera à son objectif d'atteindre les 0,1% de son RNB dédié à la santé mondiale. Aussi, en tant que deuxième contributeur, et que contributeur historique, elle aura un rôle primordial à jouer dans les tours de table financiers internationaux afin de peser pour renforcer la participation de certains Etats et/ou en allant chercher de nouveaux contributeurs.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les**

vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Selon le dernier rapport sur les inégalités mondiales 2022, *“les inégalités hommes-femmes restent considérables à l'échelle mondiale et les progrès à l'intérieur des pays sont trop lents”*. Nous mettrons en place une politique féministe de coopération internationale par un budget genré pour l'ensemble de l'APD avec un objectif de 80% des volumes APD qui intègrent ou visent l'égalité selon les marqueurs de l'OCDE et au moins 30% qui répondent principalement à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous intégrerons dans l'ensemble des partenariats bilatéraux et multilatéraux des clauses sur l'égalité qui prévoient notamment la participation des femmes et la prise en compte des impacts de l'ensemble des politiques publiques sur les hommes et les femmes. Nous soutiendrons le doublement de l'allocation au Fonds de soutien aux organisations féministes. Ce fonds mobilise actuellement 40 millions d'euros par an. La question des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé et les droits sexuels et reproductifs seront bien entendu des problématiques au cœur de nos programmes d'APD.

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international est l'un des piliers incontournables d'une action efficace, répondant aux immenses besoins des populations. Notre aide en matière de santé mondiale s'appuiera sur des objectifs concrets co-élaborés avec les populations concernées et les institutions locales. Les besoins et projets des communautés seront replacés au cœur des priorités de notre solidarité internationale. Pour cela nous devons renforcer nos outils d'évaluation des programmes financés dans le cadre de l'APD pour les réorienter vers les secteurs prioritaires et les projets les plus efficaces.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Il faut bien entendu soutenir ces programmes et renforcer les capacités de production existantes à l'échelle du continent africain mais aussi les compétences et savoir-faire indispensables. Ici comme ailleurs, la crise du Covid-19 nous a montré les limites de l'interdépendance en matière de santé et les vertus de la collaboration et du partage en la matière. C'est dans ce sens que nous conduirons nos politiques de partenariats, notamment avec l'Afrique, et que nous continuerons à œuvrer pour la levée des brevets en période de crise. Dans le cadre de l'augmentation de notre APD consacrée à la santé, nous cofinancerons des programmes de R&D et de production de médicaments et de produits de santé visant à assurer une plus grande indépendance sanitaire des pays africains.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient·e·s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnerez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

En cohérence avec la résolution adoptée en 2019 par l'OMS sur l'amélioration de la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires, nous renforcerons la transparence sur toute la chaîne du médicament, en conditionnant les

financements publics aux entreprises pharmaceutiques en fonction notamment d'informations sur les ventes, les prix pratiqués dans d'autres pays et le statut des brevets. Nous soutiendrons la demande de l'Afrique du Sud et de l'Inde consistant à lever temporairement toutes les barrières de propriété intellectuelle autour des technologies contre le Covid-19 ou toute autre pandémie, tout en assurant un transfert de technologies afin de permettre à toutes les usines en capacité de production dans le monde de contribuer à la production et de mettre un terme aux scandaleuses inégalités d'accès à ces produits essentiels. La santé de toutes et tous doit être considérée comme un bien public mondial.

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

En cohérence avec la réponse précédente : oui nous œuvrerons à une meilleure transparence concernant la conception et la vente des produits pharmaceutiques, et la condition de cette transparence passe par la loi et par le droit. Nous proposons une loi qui obligera les entreprises pharmaceutiques à divulguer les informations sur la mise sur le marché, les ventes, les remboursements et les prix dans d'autres pays, lorsqu'elles font une demande de remboursement de leurs produits par le système de santé national ; des informations claires et mises à jour sur le statut des brevets sur le produit de santé concerné et, dans le cadre d'un accord final dans les négociations de remboursement des médicaments par le système de santé national, la divulgation des rapports annuels sur les ventes, les profits et des dépenses en marketing. Ces exigences de transparence permettront à la France de disposer d'informations éclairées pour mieux négocier avec les entreprises pharmaceutiques, et piloter enfin une stratégie industrielle du médicament, incluant la possibilité d'accorder des licences obligatoires pour permettre la fabrication d'un produit de santé sans le consentement du titulaire du brevet. C'est à ces conditions que la France pourra restaurer sa souveraineté sanitaire et mobiliser des chaînes de production alternatives en cas de besoin. Nous renforcerons l'application de cette loi

par le conditionnement de toute aide publique à ces exigences de transparence : subvention, allégement fiscal, crédit impôt recherche, prêt, avance remboursable.

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. **Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Oui, il est indispensable de lever temporairement les brevets concernant les vaccins contre le Covid-19. Plus largement nous devons, a minima au niveau européen, entamer une réelle discussion concernant les possibilités et les conditions de levée temporaire d'autres brevets pour être prêts à agir rapidement dans l'éventualité du déclenchement d'autres crises majeures dans les années à venir.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. **Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

Le système Covax initié par l'ONU et ses partenaires avait pour objectif d'accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid grâce à une collaboration mondiale inédite. Mais il n'a pas atteint son objectif d'égalité d'accès aux vaccins et aux traitements. Nous défendrons une réforme de l'OMS afin de la doter d'un système d'alerte efficace et de renforcer son rôle crucial dans la préparation et la réponse aux pandémies. Nous soutiendrons une gouvernance sanitaire qui

réponde aux objectifs de santé globaux et non à l'intérêt de quelques-uns. Ainsi l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, annexé à l'OMC, doit être réformé pour faire primer le droit à la santé de toutes et tous comme bien commun sur toute considération commerciale.

Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022**Mars 2022**

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. **L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

La solidarité internationale est une de nos priorités politiques. Nous ne le savons que trop bien depuis la pandémie : personne ne sera à l'abri tant que nous ne le serons pas tous collectivement. C'est pourquoi nous avons été parmi les premiers à plaider pour une réponse coordonnée et solidaire à la crise, notamment à l'égard du continent africain, avec la création d'ACT-A et de son mécanisme Covax.

Dès le début du quinquennat, la baisse de notre aide publique au développement a été inversée en fixant l'objectif de 0,55% du RNB que nous avons atteint. Nous sommes allés plus loin avec la loi développement du 4 août 2021, qui fixe dans la loi l'objectif de 0,7% du RNB et nous donne les moyens d'assurer notre rôle de puissance humaniste et solidaire. La santé a été retenue comme l'un des axes prioritaires de notre coopération internationale. Durant chaque année du quinquennat, et avant même le déclenchement de la pandémie de COVID19, nous avons poursuivi l'effort considérable d'augmentation de notre APD sur la santé. C'est ainsi que la France a encore renforcé son rôle de tout premier plan. Pour lutter contre les pandémies de VIH, de tuberculose et de paludisme, nous nous sommes personnellement engagés - lors de la conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial que nous avons accueilli en France en octobre 2019 - à augmenter la contribution française de 20% pour atteindre 1,296 milliard d'euros sur la période 2021-2023, ce qui fait de la France le 2ème financeur historique du Fonds mondial après les Etats-Unis.

2. **Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des**

recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. *Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?*

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Tout au long du quinquennat, nous avons eu à cœur de relancer la réflexion internationale sur les financements innovants sans lesquels nous ne pourrions être au rendez-vous en 2030 de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dont en particulier la santé.

La France a renforcé son rôle de pilote en matière de financements innovants que notre pays a initié en mettant en place la taxe de solidarité sur les billets d'avion et la taxe sur les transactions financières qui contribuent à alimenter le fonds de solidarité pour le développement. La loi du 4 août 2021 de programmation de l'APD est venue sanctuariser cette contribution de la TTF au fonds de solidarité pour développement qui ne pourra donc pas reculer.

Sous ce quinquennat, la France a su montrer qu'elle restait à l'avant-garde de la réflexion sur les financements innovants. Lors du Forum pour la paix de Paris en 2020, nous avons soutenu les réflexions du groupe pilote sur les financements innovants que la France a initié afin de mobiliser davantage, dans le cadre de la réponse COVID, l'effet de levier que peut jouer le secteur privé, mais aussi pour davantage faire contribuer via les taxes de solidarité, à l'instar de la TTF, les secteurs qui ont économiquement profité de la pandémie, comme les industries du numérique.

- 3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. *Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?***

- Oui, je m'y engage.
- Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Malgré la pandémie de Covid-19 et les moyens financiers débloqués, la France a toujours tenu à maintenir une continuité des financements alloués aux autres maladies pour éviter les effets d'éviction. En 2019, la France a pris un engagement sur trois ans à hauteur de 1,3 milliard d'euros. La dernière reconstitution de ressources, accueillie par la France en 2019 à Lyon, a permis de récolter 14 milliards de dollars de dons. Le Fonds mondial a également joué un rôle majeur dans la réponse multilatérale à la pandémie de Covid – dans l'initiative ACT-A, notamment. Nous honorerons nos engagements lors de la prochaine conférence organisée par les États-Unis, à l'automne prochain.

La France tiendra un discours exigeant sur l'allocation des moyens du Fonds mondial, afin de nous assurer qu'effectivement un tiers de ressources soient investies dans le renforcement des systèmes de santé permettant de lutter contre ces trois pandémies dans les pays. C'est seulement ainsi que nous contribuerons à une lutte efficace contre le paludisme, le VIH et la tuberculose.

- 4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. *Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?***

- Oui, je m'y engage.
- Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Vous savez que nous avons fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause du quinquennat : elle le restera si je suis réélu. Cette grande cause s'est traduite sur le plan international par l'adoption d'une diplomatie féministe qui prévoit la prise en compte de l'égalité femmes-hommes de manière transversale à l'ensemble de nos actions extérieures. La santé mondiale en fait partie. Nous l'avons vu, les femmes et les filles ont été les premières victimes de la pandémie, y compris dans leur accès restreint aux services de santé, notamment sexuelle et reproductive. Elles ont aussi été les premières actrices de la lutte contre la pandémie, étant surreprésentées au sein des fameuses « premières lignes » et du

personnel de santé (plus de 70%). La France a fait des droits et santé sexuels et reproductifs une priorité de son action diplomatique féministe : nous étions parmi les États champions de la coalition d'action dédiée lors du Forum Génération Égalité. Nous avons également lancé une initiative avec l'ONG Women in Global Health et l'OMS pour améliorer la place des femmes dans les systèmes de santé, en défendant les principes suivants : 1/ renforcer leur présence aux postes à responsabilité et leur représentation dans les instances de décision ; 2/ garantir leur rémunération, réduire les écarts de salaires et reconnaître le travail communautaire ; 3/ lutter contre le harcèlement et les violences aux travail ; 4/ assurer des conditions de travail décentes.

Nous poursuivrons les actions engagées pour accélérer les progrès pour les femmes et les filles, partout dans le monde.

5. ***La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Notre stratégie sanitaire s'articule autour de quatre piliers : renforcer les systèmes de santé nationaux, notamment les plus fragiles parmi les pays en développement, tout en luttant contre les maladies ; renforcer la sécurité sanitaire au niveau international, ce qui nécessite une refonte de l'architecture de la sécurité sanitaire internationale en plaçant l'OMS comme garante de la réponse coordonnée ; promouvoir la santé des populations et promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation.

Nous portons les valeurs universelles que la France a toujours promues à l'international. C'est pourquoi la France défend l'objectif d'atteindre une couverture de santé universelle garantissant l'accès équitable de tous et de toutes à des services de santé de qualité, sans risque de difficultés financières. Actuellement, 50% de la population mondiale ne bénéficie d'aucune couverture contre les risques de maladie. Pour y remédier, la France est membre de deux plateformes de l'OMS : la coalition CSU2030 et le réseau Providing For Health (P4H).

La formation est un défi dans le domaine de la santé mondiale que nous devons relever. Et c'est bien dans cette perspective que la France soutient l'Académie de la santé de l'OMS et a souhaité qu'elle soit hébergée sur notre territoire, à Lyon. Nous l'avons rappelé lors de la

cérémonie d'installation, en septembre dernier : cette Académie est au croisement de la santé, de la formation et de l'humain et elle contribuera à la consolidation des systèmes de santé dont les pays ont besoin.

6. **La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. *Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

L'Afrique est une priorité centrale de notre APD. La loi développement renforce ainsi les partenariats avec 18 pays africains et Haïti et le Nouveau Sommet Afrique France, qui s'est tenu à Montpellier le 8 octobre dernier, a initié une nouvelle dynamique partenariale avec le continent.

Dans le domaine de la santé, en lançant dès avril 2020 aux côtés de l'OMS, de la Commission européenne et de la Fondation Bill & Melinda Gates, l'initiative ACT-A et sa facilité Covax, nous nous sommes engagés à garantir un accès équitable pour toutes et tous aux produits de lutte contre le Covid, tout en assurant le renforcement des systèmes de santé des pays les plus fragiles, en priorité sur le continent africain. Nous tiendrons notre engagement de 120 millions de doses partagées à la mi-2022, dont la majorité destinée à l'Afrique.

La France s'est également engagée pour accélérer les campagnes de vaccination partout dans le monde, et pour renforcer les capacités de production de vaccins et autres produits de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire du continent africain.

L'Europe s'avère être un acteur central dans l'appui à nos partenaires africains. Sans l'Europe, nous n'aurions pu aider autant de pays en Afrique, en exportant des vaccins, des matériels médicaux et en aidant les systèmes de santé. Le Sommet Union africaine - Union européenne, organisé les 17 et 18 février dernier dans le cadre de la PFUE, a été un pas supplémentaire dans la réaffirmation de ces objectifs et la consolidation des partenariats entre l'Europe et l'Afrique.

La souveraineté sanitaire signifie également pouvoir produire les vaccins, les médicaments dont on a besoin sans attendre les brevets. C'est pourquoi nous avons soutenu auprès de la Commission européenne une réforme du cadre OMC applicable à la propriété intellectuelle sur les produits de santé en temps de crise, afin de répondre à cette demande légitime.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. **Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient-e-s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. Conditionnerez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Dès le début de la pandémie de COVID19, nous nous sommes prononcés pour que le vaccin soit considéré comme un bien public mondial quand nombre de pays, y compris parmi nos partenaires les plus proches, restaient sur des positions plus frileuses. C'est ainsi la France qui a exigé que les contrats d'approvisionnement européens nous permettent de partager nos vaccins avec les pays vulnérables, permettant ainsi que le fruit de notre investissement dans la R&D pharmaceutique puisse directement bénéficier à nos partenaires.

8. **Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français-e-s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen-ne-s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La France a soutenu la résolution sur l'amélioration de la transparence des médicaments, des vaccins et autres produits de santé en 2019. La transparence des prix est un engagement que la France porte de longue date. Au niveau national, le prix des médicaments est publié dans le Journal officiel.

9. **Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. *Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous avons toujours défendu la priorité donnée à l'accès aux vaccins et aux traitements, qui suppose un volume conséquent en termes de production. Cela appelle des flexibilités nécessaires en matière de propriété intellectuelle pour lesquelles nous nous sommes engagés. Elles doivent permettre aux Etats d'imposer quand c'est nécessaire le partage de technologies par un mécanisme de licence obligatoire. C'est la position que la France a soutenue auprès de la Commission européenne à l'OMC et qui a permis de trouver un compromis réconciliant nos différents partenaires autour d'une solution qui fait véritablement avancer le cadre existant. C'est aussi pourquoi, la France soutient le développement des capacités de production locales, fondé sur le transfert de technologie. Le recours aux licences volontaires est également une solution que nous soutenons, telles qu'utilisées en Afrique du Sud, au Rwanda et au Sénégal. Il convient également de lever les barrières à l'exportation qui freinent l'accès aux traitements et aux vaccins. Mais les brevets constituent des éléments clés d'incitation à l'innovation, qu'il faut préserver et protéger.

10. **Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. *Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?***

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

La France soutient les réformes engagées, qui ont été accélérées par la pandémie de Covid-19. Depuis le début de la crise, la France est engagée en faveur du renforcement durable de l'OMS, afin de donner les moyens à la communauté internationale de mieux se préparer et réagir face aux prochaines urgences sanitaires.

La France joue également un rôle moteur en faveur du renforcement de la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », qu'elle souhaite porter au sein du traité sur les pandémies.

Sur ce dernier point, la France a toujours soutenu les négociations sur un traité sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, nouvel instrument juridique qui, pour moi, doit être contraignant et universel. L'accès équitable à la santé est au cœur de la stratégie en santé mondiale de la France et le restera dans la prochaine décennie.

Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

Mars 2022

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre ***Programme pour la santé mondiale***.

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysées et publiées sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

Préambule

En préambule, nous souhaitons rebondir sur votre texte introductif, qui aborde la prévention et la réponse aux pandémies actuelles et futures.

Vous avez raison d'indiquer que la pandémie Covid n'est pas la dernière à laquelle l'humanité va devoir faire face, du moins si nous ne faisons rien. À titre d'exemple, une pandémie de grippe aviaire est en cours, dont nous ne pouvons qu'espérer qu'elle reste cantonnée aux volailles. En matière de prévention, nous devons d'abord empêcher que soient reproduites les conditions d'apparition des zoonoses. Parmi les mesures que nous portons, figurent ainsi la lutte contre la déforestation ainsi que l'interdiction de l'élevage intensif, en particulier des fermes-usines. Ce sont en effet des facteurs clés qui favorisent l'émergence de nouveaux agents infectieux transmissibles aux êtres humains.

Ensuite, nous devons inscrire notre action de santé dans le double cadre de la santé planétaire et de « une seule santé ». Cette double perspective, sur laquelle est fondée l'Avenir en commun, qui embrasse les enjeux de limites planétaires, de biodiversité et de santé humaine, est la seule à même de nous outiller conceptuellement et pratiquement pour faire face aux défis qui s'annoncent dans les années à venir sur le plan de la santé.

C'est donc résolument dans cette perspective que nous entendons situer notre action internationale dans le domaine de la santé.

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, **vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

Depuis trop longtemps, les organisations de la société civile réclament l'atteinte de cet objectif par la France. Il est temps que la France rejoigne le petit groupe des pays qui allouent cette part du RNB à l'aide publique au développement en santé, et ainsi entraîne de nouveaux pays. La France peut avoir, là encore, comme de nombreuses autres fois dans l'histoire, un effet d'entraînement. C'est sa responsabilité.

Nous ne pouvons pas continuer à déplorer, année après année, la persistance de problèmes de santé majeurs dans un trop grand nombre de pays sans apporter une contribution plus importante à leur résolution. La solidarité internationale en acte passe aussi par des moyens

financiers plus importants. Le modèle de société que nous défendons pour la France, nous le proposons également en partage aux pays en développement, en particulier pour ce qui concerne la couverture maladie universelle (ou CSU).

Notre programme propose de « consacrer 0,7 % du revenu national brut à une aide publique au développement débarrassée du carcan néolibéral ». Cela représente un investissement de plus de 6 milliards d'euros supplémentaires par an. Nous nous engageons à ce que dans le cadre de cette augmentation globale, nous atteignons l'objectif de 0,1 % du RNB de la France pour l'aide publique au développement en santé.

L'allocation de cette aide publique au développement en santé devra être décidée avec les sociétés civiles sur place, de façon à ce qu'elles servent les droits humains plutôt que la mise en dépendance néocoloniale et les intérêts des régimes oligarchiques et entreprises intéressées aux « partenariats publics privés ».

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. **Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

L'Avenir en commun prévoit de renforcer la taxe sur les transactions financières. Notre [plan d'action consacré à la justice fiscale](#) précise notamment que « l'assiette sera élargie à minima aux transactions infrajournalières, voire aux produits dérivés, et son taux augmentera pour atteindre au moins 0,4 % », proposition inspirée d'Oxfam en la matière. Cette proposition rapportera 5 milliards d'euros très rapidement.

Nous engagerons par ailleurs à soutenir les négociations en cours pour une taxe sur les transactions financières renforcée entre plusieurs pays européens à minima, en visant à y inclure l'ensemble des produits dérivés, avec un taux d'imposition de 0,05% sur l'ensemble des transactions sur ces produits dérivés.

Le produit de cette taxe sur les transactions financières permettra notamment de financer l'augmentation de l'aide publique au développement en matière de santé, pour laquelle la préservation des biens publics mondiaux est une priorité.

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme est une réussite historique des politiques internationales de développement. La France a pris une part déterminante à sa création puis à son développement, ainsi qu'à l'accompagnement de la mise en œuvre de ses subventions dans les pays à travers "L'Initiative".

Ces épidémies mondiales ne sont pas terminées et notre contribution doit s'inscrire en réponse à leurs malheureuses dynamiques. En outre, il nous faut en effet participer à la réduction de l'impact de la crise du Covid-19 sur l'atteinte des objectifs du Fonds mondial. Aussi, de la même façon que nous engagerons, en France, un plan d'action volontariste pour mettre fin à l'épidémie de VIH/sida (voir [notre livret thématique](#)), nous confirmerons l'engagement de notre pays dans le soutien au Fonds mondial à travers l'accroissement de la contribution française à hauteur de 1 milliard d'euros par an.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Partout dans le monde, les femmes sont en première ligne de la réponse aux problèmes sociaux, écologiques ou de santé. C'est souvent à elles qu'incombe la responsabilité de pourvoir aux besoins des familles. Pourtant, leurs droits fondamentaux sont encore insuffisamment reconnus quand ils ne sont pas bafoués, au premier rang desquels la libre disposition de leur corps. Si des progrès ont été réalisés entre 1990 et 2015, avec notamment une baisse de 45 % de la mortalité maternelle, les engagements en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs restent insuffisants au niveau mondial. Chaque année, plus de 200 millions de femmes qui souhaiteraient différer ou éviter une grossesse n'auront pas accès à une contraception sûre et efficace, presque 300 000 mourront de complications liées à la grossesse et près de 50 000 des suites d'un avortement à risque.

Le respect des droits humains en matière de sexualité et de procréation est fondamental pour permettre à chaque individu, plus particulièrement aux femmes et aux filles, d'être acteur-riche de sa santé, d'avoir accès à une éducation et de participer pleinement à la vie sociale et économique. Ils sont une clef de voûte du développement durable.

L'Avenir en commun est un programme féministe qui inclut, pour la France, la reconnaissance de l'avortement comme un droit fondamental de la personne humaine à travers son inscription dans la future constitution de notre pays. Notre attitude ne sera pas différente à l'échelle internationale : nous sommes favorables au développement de politiques et de programmes qui permettront aux femmes d'être actrices de leur émancipation, notamment sur le plan de la santé et vis-à-vis de la maternité, qui est une aptitude avant d'être un destin.

Nous soutiendrons les initiatives allant dans ce sens et serons à l'écoute des besoins exprimés par les sociétés civiles, dans les pays en développement autant qu'en France.

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Les mécanismes de réponse aux urgences sanitaires mondiales tels que le Fonds mondial ont permis des progrès majeurs en matière de renforcement des systèmes de santé publique et de santé communautaire.

Sur ces questions, la France a un engagement ancien, auquel nous souhaitons donner un souffle nouveau, tant sur le plan politique que financier. Nous devons poursuivre nos efforts de renforcement des systèmes de santé publique et de santé communautaire, notamment à travers des financements dédiés à l'échelle internationale ou nationale, la promotion des démarches communautaires en santé dans les instances internationales, le développement de la formation des acteurs dans le cadre de la francophonie, le redéveloppement d'un réseau français de coopération en santé dans les pays à l'image de notre réseau diplomatique et l'amplification de l'expertise technique en santé, domaine dans lequel la France agit déjà de façon conséquente.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

À travers l'Avenir en commun, nous portons un programme fondé sur la solidarité et la coopération à l'échelle mondiale, notamment en matière de santé.

Dans nos réponses précédentes, nous avons fait référence au soutien que nous apporterons aux mécanismes qui permettront de développer l'accès aux produits et technologies de santé partout et en particulier dans les pays en développement, dont beaucoup de pays africains font partie.

En outre, nous souhaitons appuyer le renforcement des capacités de ces pays à l'autonomie et à l'auto-suffisance, que ce soit en matière alimentaire, industrielle ou technologique. Nous prévoyons par exemple de bâtir un partenariat privilégié autour de l'espace avec nos partenaires francophones du continent africain.

Cette vision vaut également pour la santé, et nous renforcerons et intensifierons l'appui actuellement apporté par la France aux pays africains, que ce soit à travers notre réseau diplomatique ou nos ressources en expertise technique, qu'il faudra redévelopper, ou le transfert de technologies.

La France dispose de quantités de mécanismes ou d'acteurs de coopération en matière de santé, qu'ils soient publics ou privés non lucratifs, qu'il faudra soutenir. Le pôle public du médicament qui sera mis en place en France constituera également un nouvel outil permettant d'opérer en matière de coopération au développement hors de logiques marchandes.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient·e·s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous mettrons en place des conditionnalités aux aides perçues par les entreprises privées pour la recherche de vaccins et médicaments quand ils reçoivent des investissements publics.

Nous mettrons fin à l'externalisation sans contrepartie du résultat des recherches effectuées dans le public. Nous reviendrons pour cela sur la loi PACTE qui a favorisé la privatisation systématique du profit de la part des industries pharmaceutiques, sous prétexte de permettre la mise en production de médicaments.

Nous savons, à la suite de nombreux précédents comme le cas du Sovaldi (traitement curatif de l'hépatite C), que le prix du médicament n'est fixé ni par le coût de sa R&D ni par le coût de sa production. Les prix indécents des médicaments sont bien davantage liés à la financiarisation massive, via le rachat spéculatif de start-ups prometteuses par exemple. La réalité actuelle est que le prix est fixé la plupart du temps unilatéralement par le laboratoire, qui dispose des moyens pour analyser en amont le prix qu'il pourra espérer obtenir de tel ou tel pays. Ainsi, l'institution chargée de la régulation des prix du médicament, le comité économique des produits de santé (CEPS), a un rapport de forces défavorable dans la négociation le plus souvent.

Nous proposons de sortir de cette situation de faiblesse des pouvoirs publics et de mainmise des grandes firmes pharmaceutiques sur la santé, bien public mondial.

Pour cela, nous créerons un pôle public du médicament, première brique d'un pôle public des industries de santé. Le pôle public jouera un rôle important dans le rapport de force pour les négociations.

Il assurera en effet notre capacité à produire en France les médicaments dont nous avons besoin, à garantir l'approvisionnement d'une réserve stratégique. Il contrôlera les prix sur l'ensemble des produits de santé et communiquera publiquement sur leurs coûts réels. Il sera également chargé de faire toute la transparence sur le financement de la recherche et du développement.

Le pôle public gèrera les aides publiques et instaurera des conditions à ces aides, notamment pour leur engagement dans la recherche de vaccins et médicaments. Nous ne nous laisserons pas faire un nouveau scandale Sanofi. Le crédit d'impôt recherche, qui a prouvé son inefficacité, sera également remplacé par un soutien renforcé à la recherche publique et des aides conditionnées, ciblées et correspondant aux enjeux stratégiques décidés collectivement.

Le pôle public du médicament prévoira la participation de représentants de la société civile, et en particulier des associations d'usagers du système de santé, dans toutes les discussions relatives aux médicaments et aux produits de santé en général.

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Nous mettrons en place un pôle public du médicament, qui constituera un premier levier dans le changement de rapport de force avec les industries pharmaceutiques.

Ses missions seront notamment de permettre la transparence sur les financements de la recherche et du développement, d'assurer le contrôle des prix de l'ensemble des produits de santé et de communiquer sur leurs coûts réels, et de mettre en place des conditionnalités aux aides perçues par les entreprises privées pour la recherche de vaccins et médicaments. Par ailleurs, il sera nécessaire de réorganiser les entités chargées de la régulation et de la fixation du prix des médicaments. Les conflits ou liens d'intérêts privés en seront exclus. Il faudra placer la transparence sur ces enjeux sous le regard du Parlement.

En cas de nécessité, l'utilisation de licences d'office permettra à ce pôle de nous fournir à prix coûtant les médicaments et produits de santé essentiels.

Côté recherche, l'accès ouvert et gratuit aux revues universitaires sera généralisé par la création d'un service public de la publication scientifique. Les connaissances acquises par les organismes publics et les universités seront par défaut rendues accessibles à toutes, y compris donc aux acteurs privés. L'ensemble des essais cliniques devront être publiés sans exception que le résultat soit probant ou non, il n'est pas normal que la recherche pharmaceutique ne publie que les essais positifs et dissimule au bon vouloir les essais dit "négatifs".

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire.

Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La levée des brevets doit être rendue possible dans le cadre de la pandémie pour permettre le partage et le transfert rapides des fruits de la recherche et des technologies au niveau mondial.

Les vaccins contre le COVID-19 auraient dû et doivent être immédiatement reconnus comme biens communs mondiaux, comme d'autres produits de santé essentiels. Jean-Luc Mélenchon est signataire d'une tribune internationale pour la levée des brevets sur les vaccins de la COVID-19 et nous avons soutenu l'initiative citoyenne <https://noprofitonpandemic.eu/fr/> en novembre 2020 dernier.

Plus globalement, nous souhaitons que les règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé changent, car nous savons qu'elles sont un obstacle pour assurer l'accès universel aux produits de santé, qu'il s'agisse de médicaments, de vaccins ou d'équipements.

Au niveau national, la création d'un pôle public du médicament nous permettra de disposer d'une capacité de production industrielle publique de produits de santé, qui permettra d'engager un rapport de force avec le système actuel notamment à travers l'utilisation des licences d'office.

Au niveau international, des alternatives au système des brevets sont en gestation depuis de nombreuses années, y compris au sein de l'OMS, qui sont crédibles et permettraient d'atteindre l'objectif d'accès universel aux produits de santé. Dans le cadre de la diplomatie altermondialiste à laquelle nous travaillerons, nous savons que nous trouverons des alliés pour promouvoir ces alternatives, en particulier parmi les pays qui ont le plus intérêt à ce que de nouveaux mécanismes de soutien à l'innovation qui soient solidaires et réducteurs des inégalités soient mis en place.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. ***Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?***

Oui, je m'y engage.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

Sur le plan international, nous œuvrerons sur le plan diplomatique pour favoriser le rôle de l'OMS et la libérer des intérêts de l'industrie pharmaceutique.

Dans le cadre de la diplomatie altermondialiste à laquelle nous travaillerons, nous nouerons des alliances avec les pays qui furent en pointe sur ces questions dès la fin des années 1990 et avec les pays qui ont le plus intérêt à ce qu'un mécanisme international efficace et réducteur des inégalités soit mis en place.

Ceci nous permettra de porter avec ces pays l'idée que la santé est un bien public mondial qui, en tant que tel, doit échapper aux logiques marchandes et qui doit être protégé, en temps de crise sanitaire aiguë mais en fait, en permanence.

La France sera à l'origine d'initiatives pour renforcer la place de l'OMS dans la coordination des réponses aux enjeux sanitaires de notre temps, qui ne peuvent être que mondiales. La santé nous démontre chaque jour l'interdépendance qui existe entre les êtres humains, où qu'ils se

trouvent, et les défis communs auxquels l'humanité doit faire face. Elle est l'un des domaines majeurs où doit s'exercer la coopération que nous appelons de nos vœux.

Sur le plan national, nous comptons bien sortir des logiques de marchandisation de la santé.

Nous sortirons de l'idéologie qui conçoit l'hôpital comme une entreprise. Nous en finirons avec la logique du tout T2A (tarification à l'activité) et de la politique du chiffre qui met nos établissements hospitaliers en situation de conflits d'intérêt avec la Sécurité sociale. La T2A sera réservée aux actes techniques, standardisés et programmés tandis que les spécialités ayant à traiter des maladies générales seront financées par une dotation globale. Enfin, pour les soins palliatifs, nous reviendrons au prix de journée.

Nous entreprendrons ainsi une refonte ambitieuse du service public hospitalier articulé avec le service public de soins primaires au sein des territoires de vie et financé à hauteur des besoins de la population et des nécessités du personnel.

Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

Mars 2022

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, **vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

Je veux recentrer l'aide au développement actuelle en réorientant notre coopération vers nos priorités, en particulier l'Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, l'accroissement de la part des financements consacrés à la santé, et notamment la santé des femmes et des enfants, mais aussi la sécurité sanitaire internationale, et le renforcement des systèmes de santé, sont les priorités pour les années à venir.

Je m'engage à ce que nous nous inscrivions sur une trajectoire de 0,1 % du RNB alloué à l'APD en santé. Cela doit aller de pair avec la remise en ordre de nos finances publiques, qui sont dans une situation dramatique en raison de l'incurie des dernières années. Je veux que nous apprenions à dépenser moins et à dépenser plus efficacement, sur de véritables priorités. La santé en fait partie, à l'intérieur de nos frontières comme dans le cadre de notre aide au développement. S'il en était besoin, la pandémie de la Covid 19 a démontré à quel point ces sujets sont liés.

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. **Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Compte tenu de la priorité que représente la santé comme l'a montré la crise catastrophique de la COVID-19, il me paraît indispensable que la part de la taxe sur les transactions financières affectée à la santé et à la solidarité internationale soit accrue. Ce faisant, nous reviendrions d'ailleurs à l'ambition initiale de cette taxe.

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Le Fonds Mondial, qui a été créé à l'initiative de Jacques Chirac, a permis de sauver des millions de vies au cours des vingt dernières années. La France fera en sorte, si je suis élue, que la prochaine conférence de reconstitution soit un succès à la hauteur des besoins, qui sont plus importants que jamais. Cela passe par la poursuite de la contribution majeure de la France au financement du Fonds mondial mais aussi par la mobilisation, avec notre aide, des autres bailleurs qui sont indispensables à l'atteinte de l'objectif global de 18 milliards de dollars.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La santé des femmes et des filles sera une priorité de ma présidence, en matière de politique de développement comme au plan intérieur. L'accent sera mis, au plan bilatéral, sur les droits et la santé sexuels et reproductifs dans les financements et les programmes de l'AFD et du ministère des Affaires étrangères. Et la diplomatie française sera mobilisée pour que les agences des Nations-Unies, mais aussi la Banque mondiale et les banques régionales de développement, soient davantage engagées encore vis-à-vis de cette grande priorité.

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Le renforcement des systèmes de santé dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire est plus nécessaire que jamais. C'est l'une des grandes leçons de l'épidémie de Covid-19 au cours des deux dernières années. Nous ne pouvons plus nous permettre que tant de pays du Sud aient des systèmes de santé dysfonctionnels, car cela menace des millions de vie dans ces pays, mais également au Nord. Il s'agit d'une exigence morale autant que sanitaire et de sécurité.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Les pays africains doivent pouvoir disposer, comme nous, de capacités de production chez eux. J'encouragerai les projets et les initiatives visant à les y aider.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient-e-s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnerez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Je crois davantage, de façon pragmatique, aux incitations, aux partenariats et aux contrôles, plutôt qu'aux conditionnalités, en tout cas exprimées de la façon que vous décrivez. Ceci étant dit, il est indispensable que les industriels de la santé fassent davantage d'efforts en faveur de la transparence sur les essais cliniques, sur les investissements et sur les prix qu'ils n'en font aujourd'hui. Il est également tout à fait prioritaire qu'ils développent leurs programmes d'accès aux médicaments dans les pays du Sud, en particulier les pays les moins avancés. Je crois aussi à la nécessité du renforcement des politiques publiques pour encourager la recherche dans des domaines a priori moins profitables, mais qui ont un intérêt avéré pour la santé publique.

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La transparence sur les résultats des essais cliniques, les prix des médicaments et la R&D notamment permet d'avoir des marchés pharmaceutiques qui fonctionnent mieux, au service des patients et de la santé publique.

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. **Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

L'épidémie de Covid-19 a montré l'étendue des risques pour l'homme liés à une pandémie et la capacité qu'ont les vaccins, et les médicaments, à protéger la santé. Dans la mesure où cela s'avère proportionné, efficace et nécessaire, il faudra prévoir des dérogations temporaires et circonscrites aux règles protectrices des brevets et aux règles en matière de protection intellectuelle.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. **Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

Je m'engage à ce que la France joue un rôle moteur au sein de la communauté internationale pour refonder un système international adapté aux menaces en matière de sécurité sanitaire et qui soit à la hauteur des enjeux d'accès à la santé des pays les plus pauvres.

Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

Mars 2022

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à hruel@ghadvocates.org. Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,

QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?

Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, **vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

- Engagement sur 5 ans
- Mise en œuvre du 100% Sécu en France qui assurera une couverture maladie universelle sans restes à charge et avec tiers payant généralisé
- Financement de l'Assurance maladie à la hauteur avec fin des exonérations de cotisations patronales et cotisation des revenus financiers des entreprises
- Maintien de l'AME

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. **Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- La taxe TTF doit être affectée à son objectif premier
- Mais la cotisation sur les profits financiers des entreprises est la priorité, c'est elle qui est à la hauteur des besoins et qui ne dépendra pas d'une activité économique aléatoire

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- La France doit pousser tous les pays qui se sont engagés à tenir leurs promesses
- La mise en place des contributions publiques européennes et françaises pour les vaccins anticovid a été considérable mais opaque, spéculative, avec un enrichissement des actionnaires éhonté. Leur refus de mettre à disposition les brevets pour les pays pauvres doit remettre en cause ce système privé.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- l'accès universel de tous aux soins gratuits financés par la Sécurité sociale (100% Sécu)
- En France maintien de l'AME
- Politiques en faveur des questions de santé spécifiquement féminines

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- Nous voulons effectivement le renforcement des systèmes de santé publique mais nous ne parlons pas de santé communautaire, nous parlons de santé universelle. L'universalisme est le fondement de notre démarche. Ce qui n'empêche pas le respect des populations dans leur diversité.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- nous militons pour la création d'un pôle public du médicament en France. Ce pôle assurera le financement de la recherche fondamentale et appliquée, assurera la production et la distribution des produits brevetés, il ne sera pas à but lucratif. Ceci créera les conditions pour des coopérations européennes et internationales et ouvrira la porte à des échanges avec les pays africains dans le respect de leur souveraineté.
- Nous rappelons notre action pour la levée des vaccins contre la Covid 19 et le soutien à l'initiative récente de l'Afrique du Sud de pour le lancement d'une production destinée à l'Afrique.

II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient·e·s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- Le choix comme indiqué plus haut est la création du pôle public du médicament
- Réforme du mode de fixation des prix des médicaments en France : suppression de la fixation du prix au Service Médical Rendu (SMR) qui provoque une hausse injustifiée et en dehors des coûts réels de recherche et de production
- Le crédit d'impôt recherche doit être conditionné ; les crédits économisés iront à la recherche publique

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- Réforme du mode de fixation du prix des médicaments, levée du secret des affaires quand les fonds publics sont engagés, transparence y compris au niveau de la Communauté européenne
- Abandon du calcul des prix selon le SMR

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. **Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

- oui, d'autant plus que la France de Macron est un des derniers pays à s'opposer à cette levée.
- Le médicament est un bien universel dans le cas de l'épidémie actuelle.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. **Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?**

- Oui, je m'y engage.
 Non, je ne m'y engage pas.

Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

- Nous proposerons les mesures budgétaires adéquates pour y par venir
- Nous militons pour la levée des brevets sur les vaccins contre le Covid et avons signé la Pétition ICE « Pas de profit sur la pandémie »
- Mettre la santé au dessus des lois du marché, c'est la nature même du communisme.
- Renforcer le rôle et les pouvoirs de l'OMS.